

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS142

présenté par

Mme Rist, M. Frébault, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire, Mme Klinkert, M. Ledoux,
Mme Le Nabour, M. Maillard, M. Marion, Mme Melchior, Mme Missoffe, Mme Panonacle,
Mme Riotton, Mme Ronceret, Mme Vidal, Mme Vignon et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« coordination »,

insérer les mots :

« , à l'orientation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'alinéa 10 de l'article 1er prévoyant d'ajouter aux missions des infirmiers la coordination et la mise en œuvre du parcours de santé de la personne, il est proposé d'y ajouter la mission d'orientation des patients vers d'autres professionnels de santé.